

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

*SESSION ORDINAIRE*  
*Séance du 19 juillet 2022*

**N°147/07/2022 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - BUDGET ANNEXE DE LA BOUTIQUE ET DES SERVICES ANNEXES DU MUSEE INGRES BOURDELLE**

*L'an deux mille vingt-deux, le mardi 19 juillet à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville de Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 juillet 2022.*

**Présents** : 32

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Danielle AMOUROUX, Marie-Claude BERLY, Nadine BON, Daniel BORY, Bernard BOUTON, Michel CAPPELLETTI, Gérard CATALA, Valérie CAURO, Nadia CHEKLIT, Jean Martial DEJEAN, Laetitia DESGUERS, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Philippe FASAN, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Jean-François GARRIGUES, Solal GEA, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Robert INFANTI, Mathieu KEOUCHE, Khalid LAABID, Véronique LAGARRIGUE, Fabrice MIEULET, Arnaud MOURGUES, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Sabine SI BELKACEM-CONDAMINES, Quentin SUCAU

**Pouvoirs** : 10

Mesdames, Messieurs Philippe BECADE à Marie-Claude BERLY, Aurélie BURATTI à Nadine BON, Olivier FOURNET à Arnaud HILION, Anne-Marie GRIMAL à Danielle AMOUROUX, Claude JEAN à Véronique LAGARRIGUE, Sophie LARAN à Pauline FORESTIE, Ambre LOPEZ-GIMENEZ à Solal GEA, Angèle LOUCHART à Marie-Agnès DETAILLEUR, Laurence PAGES à Brigitte BAREGES, Mathieu PERGET à Quentin SUCAU

**Absents** : 7

Mesdames, Messieurs Andréa CARO GOMEZ, Lucie FOURNEL, Stéphane GONZALEZ, Sandrine LAGARDE, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Jacques ZAMUNER

**Monsieur Quentin SUCAU donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n° 65 du 22 mars 2022, portant adoption du Budget Primitif Annexe Boutique et services annexes du Musée Ingres Bourdelle pour 2022,

Vu la délibération en date du 23 juin 2022 portant approbation du Compte Administratif 2021,

Le Budget Supplémentaire (B.S.) est un document d'ajustement budgétaire qui comporte une particularité par rapport aux décisions modificatives (D.M.). Il doit en effet retracer comptablement les affectations des résultats de l'exercice 2021, en section d'investissement et d'exploitation et la reprise des reports d'investissement de l'année N-1.

En ce qui concerne l'affectation des résultats, l'obligation comptable est faite à la collectivité de financer prioritairement un déficit constaté le plus souvent en section d'investissement par un excédent constitué en section d'exploitation.

Le Budget Supplémentaire de l'année N est présenté et voté après la constatation et le vote des résultats à travers l'adoption du Compte Administratif de l'année N-1.

Document d'affectation des résultats, document d'ajustement budgétaire, de chapitre à chapitre (chapitre 23 à chapitre 21 par exemple), document de reprise des reports, le Budget Supplémentaire peut aussi retracer marginalement l'inscription de dépenses et recettes nouvelles financées prioritairement par les résultats de l'exercice 2021, si ceux-ci le permettent.

Cette définition du B.S. s'applique pour le Budget Annexe Boutique et services annexes Musée Ingres Bourdelle de la Ville de Montauban.

Ce projet de B.S repose sur les éléments suivants :

**En section d'exploitation :**

**En dépenses :**

- Inscription du déficit de la section d'exploitation 2021, constaté à la clôture de l'exercice 2021, de 48 090.20 €.
- Inscription d'une réduction de la prévision des dépenses de personnel à hauteur de 18 K€ tenant compte de l'impact des mesures sanitaires de début 2022 (pass vaccinal...) sur la fréquentation du Musée en raison de la Covid 19.
- Virement à la section d'investissement de 20 840.77 € pour le financement d'une partie du besoin de financement de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2021.

**En recettes :**

- Augmentation des ventes de produits à hauteur de 51 K€ en prévision de la hausse de la fréquentation de fin d'année du Musée en lien avec le festival des Lanternes.

**En section d'investissement :**

Les inscriptions budgétaires concernent les modalités de couverture du besoin de financement de la section d'investissement (déficit global incluant les restes à réaliser) constaté à la clôture de l'exercice 2021 de 28 840.77 €.

Ainsi le déficit d'investissement 2021 hors restes à réaliser de 28 748.42 €, inscrit en dépenses, et le montant des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 92.35 €, sont couverts par les éléments suivants :

- Inscription d'une moindre dépense de 8 K€ d'acquisition de matériel
- Virement de la section d'exploitation de 20 840.77 €

Au final, le Budget Supplémentaire 2022 Annexe Boutique et services annexes du Musée Ingres Bourdelle présenté s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

### BUDGET SUPPLEMENTAIRE ANNEXE MIB BOUTIQUE & SERVICES ANNEXES 2022

F/I	R/O	DEPENSES		RECETTES			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
<b>EXPLOITATION</b>	REEL	012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILES	-18 000,00	70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS	50 930,97
		<i>Total Dépenses Réelles Exploitation</i>		<i>-18 000,00</i>	<i>Total Recettes Réelles Exploitation</i>		<i>50 930,97</i>
	ORDRE	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	20 840,77			
		<i>Total Dépenses Ordre Exploitation</i>		<i>20 840,77</i>	<i>Total Recettes Ordre Exploitation</i>		<i>0,00</i>
	REPORTS	<i>Résultat Fonctionnement Reporté</i>		<i>48 090,20</i>	<i>Résultat Fonctionnement Reporté</i>		<i>0,00</i>
<b>TOTAL DEPENSES EXPLOITATION</b>		<b>50 930,97</b>		<b>TOTAL RECETTES EXPLOITATION</b>		<b>50 930,97</b>	

F/I	R/O	DEPENSES		RECETTES			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
<b>INVESTISSEMENT</b>	REEL	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-8 000,00			
		<i>Total Dépenses Réelles Investissement</i>		<i>-8 000,00</i>	<i>Total Recettes Réelles Investissement</i>		<i>0,00</i>
	ORDRE				021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	20 840,77
		<i>Total Dépenses Ordre Investissement</i>		<i>0,00</i>	<i>Total Recettes Ordre Investissement</i>		<i>20 840,77</i>
	REPORTS	<i>Restes à réaliser de l'exercice précédent</i>		<i>92,35</i>	<i>Restes à réaliser de l'exercice précédent</i>		<i>0,00</i>
		<i>Résultat d'Investissement Reporté</i>		<i>28 748,42</i>	<i>Résultat d'Investissement Reporté</i>		<i>0,00</i>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>20 840,77</b>		<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>20 840,77</b>	
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>71 771,74</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>71 771,74</b>	

Le Budget Annexe Boutique et services annexes du Musée Ingres Bourdelle 2022 (équilibré en dépenses et recettes) s'établit donc ainsi :

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	TOTAL
<b>Investissement</b>	8 759,00	20 840,77	29 599,77
<b>Exploitation</b>	248 069,00	50 930,97	298 999,97
<b>TOTAL</b>	256 828,00	71 771,74	328 599,74

Considérant que le Budget Supplémentaire Annexe Boutique et services annexes du Musée Ingres Bourdelle 2022, dans sa version réglementaire et détaillée, a été joint à la présente, et adressé à tous les conseillers municipaux avec la convocation à la séance,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter le Budget Supplémentaire 2022 – Annexe Boutique et services annexes du Musée Ingres Bourdelle, tel que présenté.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE PAR 38 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 19 juillet 2022

Le Maire  
Brigitte BAREGES



Le Secrétaire de séance,  
Mathieu KÉBOUCHE

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Mathieu Kébouche', written over a horizontal line.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **22 JUIL. 2022**

De sa publication le : **22 JUIL. 2022**